



licence d'administration publique pour non juriste

Un double objectif :

- La LAP constitue une troisième année de licence, diplôme délivré par l'université Paul Verlaine - Metz. Elle est sanctionnée par un diplôme habilité par le Ministère de l'éducation nationale. Elle permet la poursuite des études en Master 1^{ère} année de Droit.
- Les titulaires de la licence d'administration publique (LAP) ont la possibilité de se présenter à la majeure partie des concours administratifs. Grâce à des enseignements pluridisciplinaires la LAP prépare efficacement les candidats aux concours de catégorie A.

Conditions d'admission :

- La LAP s'adresse à toute personne qui, ayant capitalisé au moins 120 crédits ECTS (équivalents DEUG, BTS, DUT...), souhaite présenter des concours de catégorie A ou se réorienter dans la filière droit (sous réserve d'avoir satisfait aux modalités de validation des études supérieures).
- Elle s'adresse également à des personnes, étudiants, demandeurs d'emploi ou salariés titulaires d'une licence ou équivalent dans une discipline éloignée du domaine des concours administratifs (sciences de l'éducation, physique, lettres...).

**UFR Droit, économie et administration
Ile du Saulcy
service de scolarité : Séverine Vastel
03 87 31 50 59
svastel@univ-metz.fr
responsable du parcours : Christophe De Bernardinis
debernad@univ-metz.fr**

